



EAU



HABITAT



AIR



ALIMENTATION

P

R

S

E

2

**QU'EST-CE QUE**  
**le PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT**  
**2011-2015**  
**en Franche-Comté**



*Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2) définit les actions prioritaires à mener en Franche Comté sur la période 2011-2015 pour réduire les risques sanitaires liés à certains facteurs environnementaux et améliorer ainsi la santé de la population.*

*Les enjeux liés à la santé environnementale sont forts. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé environnementale comme les aspects de la santé humaine qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux de l'environnement. Elle concerne également le contrôle et la prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.*

*Certaines maladies peuvent être indubitablement associées à la qualité de l'environnement. C'est le cas des légionelloses, de certains épisodes de gastro-entérites liés à une contamination de l'eau destinée à la consommation humaine. Enfin, la qualité de l'air a également un impact significatif sur les maladies respiratoires comme l'asthme.*

*Le PRSE 2 de Franche Comté s'appuie sur les orientations du deuxième Plan National Santé Environnement issu du Grenelle de l'Environnement et prend en compte les problématiques régionales. Il s'inscrit dans la continuité du premier plan régional santé environnement 2006-2009 (PRSE1).*

*Le PRSE 2 de Franche Comté doit poursuivre et amplifier la dynamique engagée par le PRSE1 en associant l'ensemble des acteurs qui interviennent en santé environnement : associations, collectivités, monde professionnel, experts, services de l'Etat et établissements publics et qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.*

*L'implication de tous attendue durant ces 5 prochaines années pour la mise en œuvre des actions du plan permettra de contribuer efficacement à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population franc-comtoise.*

# MISE EN ŒUVRE DU PRSE 2

Un partenariat des acteurs locaux

1

groupe régional de Santé-Environnement (GRSE)

1

équipe d'animation

85

acteurs de santé et d'environnement

13

objectifs opérationnels

31

actions

7

pilotes d'objectifs

12

porteurs d'actions

3 350 000 €

nécessaires à la déclinaison du PRSE 2

5 ans

pour mettre en œuvre le plan



## AXE 1

Réduire les risques sanitaires  
liés aux usages de l'eau

*Une mauvaise qualité de l'eau du robinet peut être à l'origine d'épidémies de gastroentérites ou conduire le consommateur à être exposé à des substances chimiques. Former à la désinfection les exploitants des petites unités de distribution, améliorer l'information du public et mieux protéger les ressources en eau contre les pollutions agricoles, industrielles et domestiques doit contribuer à disposer d'une eau de bonne qualité, de la ressource jusqu'au robinet.*

## OBJECTIF 1

Améliorer la qualité bactériologique de l'eau du robinet

- **Action 1** - Former les exploitants d'eau potable aux techniques et bonnes pratiques de la désinfection de l'eau
- **Action 2** - Améliorer l'accès du public à l'information sur les résultats du contrôle sanitaire

## OBJECTIF 2

Améliorer la qualité de l'eau potable en protégeant les captages d'eau contre les pollutions ponctuelles et accidentelles

- **Action 3** - Débloquer les procédures de périmètres de protection des captages non engagées ou stoppées par la mise en œuvre d'actions contraignantes
- **Action 4** - Amplifier les contrôles des périmètres de protection en développant la coordination avec les acteurs de terrain

## OBJECTIF 3

Réduire les micropolluants

- **Action 5** - Prescrire la réduction ou la suppression des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations industrielles
- **Action 6** - Améliorer l'évaluation de la contamination par les substances phytosanitaires
- **Action 7** - Organiser une journée régionale d'information sur les micro-polluants auprès des collectivités de Franche-Comté

## OBJECTIF 4

### Assurer la disponibilité de la ressource

- **Action 8** - Optimiser la ressource existante sur les secteurs en déséquilibre quantitatif
- **Action 9** - Protéger les ressources stratégiques en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable

## OBJECTIF 5

### Prévenir l'exposition humaine aux légionelles

- **Action 10** - Inciter les industriels à remplacer les tours aéroréfrigérantes à voie humide par des systèmes de refroidissement fermés
- **Action 11** - Intégrer la prévention des risques sanitaires liés aux légionelles dans les conventions des établissements de santé et médico-sociaux
- **Action 12** - Créer un Système d'Information Géographique "légionelles"

*Identifier les sources et prévenir la prolifération de légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire et les tours aéroréfrigérantes humides doit permettre de diminuer le nombre de cas de légionellose, maladie pulmonaire grave.*



## AXE 2

### Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé

#### OBJECTIF 6

Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure

- **Action 13** - Informer et former les élus, les techniciens des collectivités territoriales et des services de l'État sur les pratiques d'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public
- **Action 14** - Sensibiliser et informer le public sur les gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements
- **Action 15** - Sensibiliser et former des professionnels du bâtiment

*Un habitat dégradé ou une mauvaise qualité de l'air intérieur peuvent favoriser l'apparition de problèmes de santé : allergies, asthme, irritations... Mieux diagnostiquer les bâtiments à risque et sensibiliser le public et les professionnels sur la pollution intérieure en tenant compte du risque spécifique à la Franche Comté d'accumulation du radon doit contribuer à diminuer l'exposition de la population à ces polluants.*

#### OBJECTIF 7

Améliorer le diagnostic environnemental de l'habitat à risque pour la santé

- **Action 16** - Développer les diagnostics d'habitat à risque par l'intervention d'une conseillère médicale en environnement intérieur
- **Action 17** - Réaliser des diagnostics acoustiques dans les établissements accueillants des enfants

## AXE 3

### Réduire les expositions aux polluants de l'air à fort impact sur la santé

#### OBJECTIF 8

Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique

- **Action 18** - Développer la diffusion de l'information lors de pics de pollution atmosphérique au public et aux professionnels de santé
- **Action 19** - Mener un programme régional de sensibilisation sur la qualité de l'air auprès de la population et des scolaires
- **Action 20** - Améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire lié à la pollution atmosphérique

*Des cas d'affections cardiovasculaires, d'allergies respiratoires et des cancers peuvent être évités en réduisant l'exposition de la population à la pollution atmosphérique chimique et aux pollens. Maintenir la surveillance des polluants, améliorer l'information de tous les publics, population et professionnels, et lutter contre l'invasion des plantes les plus allergisantes comme l'ambrosie doit contribuer à diminuer l'impact sanitaire collectif.*

#### OBJECTIF 9

Réduire l'impact sanitaire des pollens sur les populations sensibles

- **Action 21** - Pérenniser le dispositif de surveillance des pollens
- **Action 22** - Améliorer l'information des allergiques/asthmatiques et de la population générale sur l'exposition aux pollens

#### OBJECTIF 10

Réduire l'exposition aux pollens d'ambrosie

- **Action 23** - Renforcer la lutte contre l'ambrosie dans la plaine du Jura
- **Action 24** - Rendre obligatoire la lutte contre l'ambrosie dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire-de-Belfort
- **Action 25** - Sensibiliser et inciter à la reconnaissance de l'ambrosie et aux moyens de lutte dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire-de-Belfort

## AXE 4

### Réduire les risques de maladies chroniques en agissant sur l'alimentation

#### OBJECTIF 11

Améliorer l'accès de la personne allergique alimentaire aux structures de restauration collective

- **Action 26** - Recommander l'éviction des principaux allergènes (arachide, soja, certains fruits à coque) des appels d'offre de la restauration scolaire
- **Action 27** - Mettre en œuvre une procédure d'accueil des personnes allergiques alimentaires ou se disant allergiques dans les établissements de santé et les établissements de personnes jeunes handicapées)
- **Action 28** - Former les personnels concernés par les actions 26 et 27 du PRSE 2

#### OBJECTIF 12

Favoriser l'autoproduction d'aliments sains

- **Action 29** - Créer un jardin nourricier biologique et pédagogique
- **Action 30** - Inciter les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques de jardinage

#### OBJECTIF 13

Mettre en place un dispositif de veille documentaire sur la question de l'alimentation/santé/environnement

- **Action 31** - Constituer un fonds documentaire rassemblé sur l'alimentation/santé et diffuser au public une information régulière

*Intervenir, collectivement et individuellement, sur notre alimentation permet d'agir sur le risque ou la prévention de pathologies très répandues comme le diabète, l'obésité, l'ostéoporose, le cancer, des maladies cardiovasculaires, les allergies...*

*Cultiver un potager peut y contribuer et être une réponse sociale à la production et à la consommation d'aliments sains de moindre empreinte carbone lorsque le jardinier et le consommateur connaissent et s'approprient les pratiques respectueuses de l'environnement.*

# CONTACTS

Préfecture de la région Franche-Comté  
8 bis rue Charles Nodier, 25035 Besançon Cedex  
Fax : 03 81 83 21 82

[www.franche-comte.pref.gouv.fr](http://www.franche-comte.pref.gouv.fr)

Agence régionale de santé de Franche-Comté  
La City - 3, avenue Louise Michel - 25044 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 47 82 30 - Fax : 03 81 83 22 05

[www.ars.franche-comte.sante.fr](http://www.ars.franche-comte.sante.fr)

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement (Dreal)

[www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture de la Forêt (Draaf)

[www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr)

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte)

[www.franche-comte.direccte.gouv.fr](http://www.franche-comte.direccte.gouv.fr)

Région Franche-Comté

[www.franche-comte.fr](http://www.franche-comte.fr)